

Formalisation du système d'information comptable et qualité de l'information financière : les contours théoriques

Formalization of the accounting information system and quality of financial information: the theoretical outlines

METANGPAH Baudouin

Doctorant en Sciences de Gestion
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG)
Université de Ngaoundéré,
Laboratoire de Recherche en Comptabilité, Contrôle, Audit, Finance et Fiscalité
(LARCCAFF)
Cameroun

POUTOUCHI TOURERE Assamahou

Doctorante en Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques et de Gestion (Sciences Eco)
Université OMAR BONGO
Laboratoire de Recherche en Comptabilité, Contrôle, Audit, Finance et Fiscalité
(LARCCAFF)
GABON

Date de soumission : 06/04/2026

Date d'acceptation : 20/05/2026

Pour citer cet article :

METANGPAH. B. & POUTOUCHI. T. A. (2026), Formalisation du système d'information comptable et qualité de l'information financière : les contours théoriques, Revue Internationale du chercheur «Volume 7 : Numéro 2» pp : -751-777

Résumé

Cet article vise à définir les concepts repris en titre et d'en présenter les contours théoriques. Nous retenons, au terme de cet exercice, que la qualité de l'information financière, appréciée par la pertinence, la régularité, la fiabilité, la sincérité, la comparabilité, l'intelligibilité et la disponibilité à temps opportun de l'information financière, connaîtrait une amélioration significative par la formalisation du système d'information comptable, entendu comme le processus d'établissement, de structuration et de documentation explicite des règles et des procédures de conception et d'organisation du système d'information comptable (SIC). En effet, du point de vue conceptuel, la mise en place du SIC commande la prise en compte des objectifs de l'entité, le choix des progiciels appropriés, le leadership exercé par le Top management et la rédaction d'une documentation à l'intention des utilisateurs. L'exigence organisationnelle, quant à elle, appelle à la nécessité de le choisir d'une architecture de configuration, la mise en place d'un dispositif de sécurisation des données, l'existence d'un manuel de procédures et des modes opératoires comptables, et l'existence des fiches de poste. Du point de vue théorique, les théories de la convention, du signal et de l'agence sont mobilisées pour expliquer la nécessité de formalisation du système d'information comptable.

Mots clés : Système d'information comptable – Formalisation - conception formelle – Organisation formelle - Qualité de l'information comptable

Abstract

This article aims to define the concepts listed in the title and to present their theoretical contours. We retain, at the end of this exercise, that the quality of financial information, assessed by relevance, regularity, reliability, sincerity, comparability, comprehensibility and timely availability of financial information, would be significantly improved by the formalization of the accounting information system, understood as the process of establishing, structuring, and explicitly documenting the rules and procedures for designing and organizing the accounting information system (SIC). Indeed, from a conceptual point of view, the implementation of the SIC requires taking into account the entity's objectives, choosing appropriate software packages, leadership by top management and the drafting of documentation for users. The organizational requirement, meanwhile, calls for the need to choose a configuration architecture, the implementation of a data security system, the existence of a procedure manual and accounting procedures, and the existence of job descriptions. From the theoretical point of view, the theories of convention, signal and agency are mobilized to explain the need for formalization of the accounting information system.

Keywords: Accounting information system – Formalization - Formal design – Formal organization – Accounting information - Quality of accounting information

Introduction

Dans un environnement économique et institutionnel de plus en plus marqué par l'exigence de reddition des comptes, la mise en place, par les entités, de mécanismes de production des informations financières de qualité constitue un levier stratégique majeur pour satisfaire aux obligations légales, favoriser l'émergence des marchés de capitaux et améliorer la prise de décision.

Cette émergence des capitaux et la prise de décision sont conditionnées à la qualité de l'information financière. En effet, l'analyse de la littérature actuelle en science comptable met en évidence quatre (04) perspectives pour parvenir à la production d'informations financières de qualité.

Le premier courant de pensée énonce que la qualité est tributaire du respect des normes comptables et des règles formelles encadrant la production des états financiers. Une information était ainsi réputée de qualité dès lors qu'elle se conformait aux prescriptions réglementaires et aux principes comptables en vigueur (IASB ; FASB ; Barth & Schipper, 2008).

Toutefois, cette approche accordait peu d'attention aux conditions concrètes de production de l'information, aux capacités organisationnelles des entreprises et aux réalités institutionnelles dans lesquelles les systèmes comptables étaient mis en œuvre. Dans les économies en développement et plus particulièrement au sein des PME africaines, cette vision a rapidement révélé ses limites. Plusieurs études ont montré que la simple adoption de règles comptables formelles ne garantissait ni la qualité effective des états financiers ni leur utilité réelle pour la prise de décision (Banque Mondiale, 1987 ; Chapellier, 1994). Fossi (2015) met en évidence un écart significatif entre la conformité apparente des états financiers et leur capacité réelle à éclairer les décisions économiques. L'application de normes uniformes, conçues dans des contextes occidentaux, ne garantit pas automatiquement la pertinence ni la transparence dans des environnements marqués par l'informalité, la faiblesse des mécanismes de contrôle et des logiques économiques spécifiques.

Ces insuffisances ont favorisé l'émergence d'un deuxième courant de recherche, centré sur les facteurs qui déterminent sa qualité effective en pratique. Ce déplacement analytique a conduit les chercheurs à s'intéresser à un ensemble de déterminants internes et externes qui impactent la production de l'information financière. Bushman & Smith (2001) soulignent ainsi le rôle

déterminant des structures de gouvernance dans la qualité de l'information financière, en montrant que disposant de mécanismes clairs de reddition des comptes, de conseils d'administration efficaces et d'audits indépendants produisent une information plus crédible.

En Afrique, des recherches comme celles de Tchinda-Djousseu (2023) montrent que des choix techniques, tels que les méthodes d'amortissement, sont souvent dictées moins par des considérations de transparence que par des stratégies d'optimisation fiscale ou des contraintes de ressources. Au Cameroun, Fossi (2015) observe que les choix comptables privilégient fréquemment des logiques de survie, de discrétion ou de minimisation fiscale, au détriment de la reddition de comptes externe. Ce deuxième courant a ainsi permis de dépasser la vision strictement normative pour concevoir l'information financière comme un phénomène socio-organisationnel, profondément ancré dans son contexte.

Un troisième débat, plus récent, quant à lui s'est développé autour du rôle des parties prenantes. Cette approche introduit une rupture importante en considérant que la qualité de l'information financière ne dépend pas uniquement des producteurs ou des outils techniques, mais également de l'engagement, de la vigilance et des exigences des utilisateurs. Inspirée des théories de la responsabilité et de la gouvernance partenariale (Freeman, 1984), cette perspective postule que l'information financière est construite dans une relation sociale entre ceux qui la produisent et ceux qui l'utilisent. Dans cette perspective, l'audit, dans sa forme actuelle marquée par une forte maturité digitale, exerce une influence positive sur la qualité de l'information financière (Lakbira Elfadi & Hamza Chati, 2026). Lorsque les parties prenantes (banques, administrations fiscales, fournisseurs ou clients) sont actives et capables d'exercer une pression, elles peuvent inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques de reporting, en particulier dans des contextes institutionnels faibles. Pitenoei et al., (2021) montre ainsi que les entreprises améliorent la qualité de leur information lorsqu'elles font face à des parties prenantes exigeantes. Au Cameroun, Fossi (2015) observe que les PME produisent des états financiers plus rigoureux lorsqu'elles sont auditées ou menacées de sanctions, bien que ces améliorations soient souvent temporaires et opportunistes, soulevant la question de leur durabilité.

Dans la littérature, on observe également l'émergence d'un quatrième courant de pensée qui, se fondant sur les travaux de Chapellier (1994), Lacombe-Saboly (1994) et Lavigne (2002), démontrent que la qualité de l'information financière est tributaire des caractéristiques organisationnelles du SIC (Azhari, 2021 ; Ngongang, 2021 ; Natta et al., 2022 ; Younes, 2023),

notamment la morphologie du service comptable, le degré d'informatisation et de spécialisation des tâches.

L'une des limites de ces travaux réside dans le fait qu'ils s'attardent essentiellement sur les caractéristiques organisationnelles du SIC, sans intégrer l'influence de la phase conceptuelle du SIC sur la qualité de l'information financière. Pour combler cette limite, les travaux nord-américains et canadiens de Powers (1971), Houle (1979), Raymond (1984) et Blili (1989), introduisent la notion de contingence conceptuelle du système d'information. Selon Houle (1979), la qualité de l'information dépend avant tout de la démarche méthodologique d'intégration du système et de son adéquation aux besoins informationnels des utilisateurs. Raymond (1984) montre que la réussite d'un système d'information repose sur la prise en compte des besoins managériaux, la formation des utilisateurs, la qualité de la documentation produite à l'intention des utilisateurs et les dispositifs de sécurisation des données comptables mis en place. Peu de travaux ont considéré simultanément les caractéristiques organisationnelles et les exigences conceptuelles SIC que nous nous proposons d'unifier sous le vocable de « formalisation du système d'information comptable », laquelle pourrait contribuer à améliorer la qualité de l'information financière.

Le présent article vise à appréhender les concepts de la qualité de l'information financière et de la formalisation du système d'information financière, et de mettre en évidence les théories pouvant justifier la nécessité de formaliser le système d'information comptable. Au concret, qu'est-ce que la qualité de l'information financière ? Qu'entend-on par formalisation du système d'information comptable ? Et quelles sont les théories sous-jacentes ? La réponse à ces interrogations, suivant une démarche qualitative systématique, nous permettra de structurer le présent article en quatre (04) points majeurs. Après un bref aperçu de la méthodologie adoptée (1), nous commençons par définir le concept de qualité de l'information financière (2), ensuite, le concept de formalisation du système d'information comptable sera appréhendé (3) et nous terminerons par les théories explicatives de ladite formalisation constitueront le dernier point (

1. Méthodologie de la recherche

Pour appréhender les concepts de qualité de l'information financière et de formalisation du système d'information comptable, le présent article opte pour une démarche qualitative systémique qui, ne reposant pas essentiellement sur le travail de terrain, s'attèle à analyser la littérature, avec pour objectif de clarifier la signification, les attributs et les limites d'un concept abstrait pour en donner une définition précise et opérationnelle.

2. La notion de qualité de l'information financière

La qualité de l'information a été considérablement théorisée ces dernières années, tant par les acteurs de la normalisation comptable que par les écrits académiques.

En effet, pour jouer efficacement son rôle d'outils d'aide à la prise de décision et de pilotage stratégique des politiques économiques, l'information financière produite doit être de qualité. Dans la perspective de préciser le cadre conceptuel de la notion de qualité de l'information financière, deux (02) articulations structurent la présente partie. À la suite du point succinct sur les notions d'information financière (1.1), nous allons proposer une définition du concept de qualité de l'information financière, telle que théorisée par les instances de normalisation et nous terminerons par les éléments de définition fournis par les écrits académiques (1.2) et nous terminerons par la raison d'être de la qualité de l'information financière (1.3).

❖ 2.1. De l'information à l'information financière

Pour Gibbin et al., (1990), l'information est une publication délibérée, qu'elle soit numérique ou qualitative, légale ou volontaire, transmise à travers des canaux formels ou informels. Ladite information, résultante des données traitées et transmises par un émetteur à un récepteur, est par ailleurs considérée par Bergeron, (2001), comme une matière première stratégique qu'il est nécessaire de gérer et même parfois de maîtriser, car elle constitue souvent un enjeu dans les luttes de pouvoir interpersonnelles. L'importance de cette matière première tiendrait tout d'abord à certaines caractéristiques qui lui sont propres, notamment diffusable, partageable, compréhensible et transportable. Aussi, cette importance tiendrait au fait qu'on puisse lui conférer un intérêt économique.

L'information financière est « une donnée chiffrée relative à un phénomène économique passé, présent et futur d'une entité, ceci à partir d'une observation selon les règles établies » (William et al. 1993). Cette définition a été reprise par l'Association américaine de comptabilité qui a retenu deux aspects essentiels qu'une information doit remplir pour qu'elle puisse revêtir les propriétés d'une information financière, à savoir l'aspect quantitatif et l'aspect réglementaire.

2.2. La qualité de l'information financière en question

Comme indiqué plus haut, deux (02) perceptions de la notion de qualité de l'information financière sont mises en évidence, notamment selon les normalisateurs et les travaux académiques.

2.2.1. La qualité de l'information financière théorisée par les normalisateurs internationaux et sous-régionaux

Nous abordons la notion de qualité de l'information suivant trois (03) normalisateurs comptables à savoir : le normalisateur comptable américain, à travers la Financial Accounting Standards Board(FASB) / International Accounting Standards Board (IASB), le normalisateur comptable français et le normalisateur comptable OHADA.

La qualité de l'information financière appréhendée par la FASB

Pour Azhari (2021), la FASB donne quatre (04) attributs à la notion de qualité de l'information financière, à savoir la pertinence, l'intelligibilité, la fiabilité et la comparabilité.

S'agissant de **la pertinence**, Une information est qualifiée de pertinente à partir du moment où elle est susceptible d'entraîner un changement dans la décision d'un utilisateur des états financiers, en lui permettant, soit d'évaluer les événements passés, présents et futurs de l'entité.

Quant à **la fiabilité**, selon l'IASB, « l'information possède la qualité de fiabilité quand elle est exempte d'erreurs et de biais significatifs et que les utilisateurs peuvent lui faire confiance pour présenter une image fidèle de ce qu'elle est censée représenter ou de ce qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à la voir représenter ». **L'intelligibilité** des états de synthèse quant à elle demeure la qualité par excellence exigée dans le cadre de l'appréciation de la qualité de l'information financière. En effet, l'utilité de l'information divulguée est intimement liée à sa compréhensibilité. En d'autres termes, l'information doit être précise, explicite et loin de toute obscurité ou communiquée avec un langage inapproprié susceptible d'impacter la prise de décisions de son utilisateur (Courtis, 2004). En fin s'agissant de **La comparabilité**, une information est qualifiée de comparable lorsqu'elle permet à son détenteur de faire des comparaisons significatives dans le temps, au sein de l'entité elle-même, et dans l'espace, avec d'autres entités. L'utilité d'une information est presque toujours fonction de la possibilité de la comparer à un point de repère ou à un chiffre prédéterminé. En définitive, l'information comptable d'un exercice est jugée utile si elle permet à son lecteur de se livrer à des comparaisons significatives avec celle d'autres entreprises et avec l'information issue des autres exercices de la même entreprise.

❖ La qualité de l'information financière suivant le normalisateur Français

Azhari (2021) rapporte que le normalisateur français appréhende la qualité de l'information financière à travers les trois (03) notions, à savoir la régularité, la sincérité et l'image fidèle comme vecteurs de la qualité de l'information financière.

- **La contribution du principe de « la régularité » à la qualité de l'information financière**

« la régularité est la conformité aux règles et aux procédures en vigueur, la sincérité est l'application de bonne foi de ces règles et de ces procédures en fonction de la connaissance que les responsables des comptes doivent normalement avoir de la réalité et de l'importance des opérations, événements et situations ».

- **La contribution du principe de « la sincérité » à la qualité de l'information financière**

La sincérité se rapporte ainsi à l'application de bonne foi des règles et des procédures en vue d'assurer la qualité requise des comptes de l'entreprise. C'est ainsi que Pasqualini (1992) lui attribue une *« vocation à être élevée au rang de critère qualitatif servant de référence pour veiller à la fiabilité du message comptable »*, mais *« sa portée fut annihilée par la régularité fiscalisée par rapport à laquelle elle ne joua qu'un rôle secondaire »*.

- **La contribution du principe de « l'image fidèle » à la qualité de l'information financière**

Suivant les travaux d'Azhari (2021), la notion de l'image fidèle est issue du cadre conceptuel anglo-saxon sous l'appellation « True and fair view elle est comme « une image exacte et loyale des actifs, des dettes, de la situation financière et du profit ou de la perte » (The annual accounts shall give a true and fair view of the company's assets, liabilities, financial position and profit or loss.), le droit français semble ne pas être explicite à ce stade. Pour Pasqualini (1992), l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats de la société associe la régularité et la sincérité.

Raffounier (2007) insiste sur le fait que la qualité de l'information financière est inséparable de ces normes. De même, l'image fidèle ne peut être touchée que dans le respect de la régularité et de la sincérité, étant entendu que la régularité s'associe aux règles et à la sincérité dans l'application de bonne foi de ces règles. Le résultat de ce respect permet de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

❖ Le référentiel comptable OHADA pour une logique de « pertinence partagée »

Le Système comptable OHADA emploie la notion de « pertinence *partagée* », qui explicite que « tout *utilisateur des états financiers doit y trouver des informations qui sont indispensables pour s'informer et apprécier les états financiers* ». Cette interprétation suppose que les documents comptables sont inévitables à la prise de décisions de tous les collaborateurs de l'entreprise. Subséquemment, le normalisateur comptable OHADA a fait en sorte que son cadre conceptuel s'aligne sur les normes IASC (*International Accounting Standards Committee*). Ce dernier relate les objectifs des documents comptables, les aspects qualitatifs (inspirés de celles précisées par le *FASB* et favorisant une pertinence partagée), les éléments des états financiers, les méthodes d'évaluation, les concepts de maintien du capital et de détermination du résultat. Il s'ensuit que la conception d'un cadre conceptuel par le législateur OHADA s'impose dans le contexte actuel tout particulièrement, non seulement en raison des exigences internationales, mais surtout parce que la nouvelle normalisation comptable introduit des changements de fond très marqués par rapport aux plans actuels, même si la norme comptable OHADA reste dans la logique « continentale » tracée par le Plan OCAM (Organisation Comptable Africaine et Malgache).

2.2.2. La qualité de l'information du point de vue des écrits académiques : les travaux de Michaïlesco (1998-2000)

L'auteur met en avant trois caractéristiques qualitatives primordiales : la sincérité, la valeur et l'intelligibilité. Il invite également à s'interroger sur la nature de ces caractéristiques et leurs interrelations avec les besoins du récepteur final, tout en ajustant ces caractéristiques aux contraintes liées au coût et au temps. Dans ce qui suit, nous allons présenter successivement les critères ou caractéristiques qualitatives, retenus par Michaïlesco pour définir la qualité de l'information financière, à savoir : la valeur ; la sincérité ; et l'intelligibilité.

Nous allons éclairer ainsi l'articulation de ces trois caractéristiques en vue de mettre en avant l'importance de chacune d'entre elles du point de vue du destinataire.

- **la valeur** (premier critère de qualité) : Pour que l'information comptable arrive à transmettre une représentation compréhensible de la réalité de l'entreprise et à assurer sa fonction pratique, elle doit impérativement satisfaire les besoins de ses utilisateurs (Azhari (2021). Cet aspect recherché de l'information financière est traduit par la valeur, comme première caractéristique qualitative retenue par Michaïlesco. En effet, la valeur a été définie par Michaïlesco en reliant l'utilité à la réalité présentée par cette dernière. Autrement dit : « La

valeur est l'utilité objective et subjective que l'on attribue à une information par rapport à l'objet représenté (la réalité) et à la fonction qu'elle doit remplir».

C'est ainsi que la valeur de l'information peut être mesurée par rapport à sa prédisposition à traduire premièrement, la capacité de l'entreprise à survivre en examinant sa santé financière. Il s'agit de la pérennité de l'entreprise et ; deuxièmement, l'essence de la réalité économique présentée en s'assurant de l'exhaustivité de l'information.

- **La sincérité (Deuxième critère de qualité) :** Le principe de la sincérité a été évoqué par Michailesco en retenant une double sélection, il s'agit en particulier de la perception de la réalité et du choix des méthodes. S'agissant de la perception de la réalité, au moment de la divulgation de l'information financière, l'émetteur procède à une purification de l'information, de façon à ce qu'il ne garde que celle qui lui semble la plus représentative de la réalité en fonction de ses attentes. Ce comportement rejoint l'une des deux semelles de la conception de l'image fidèle, qui est l'importance relative de l'information. En effet, la notion de l'importance relative de l'information est illustrée, selon Boussard (1997), à travers une double vision : la **déontologique (l'importance** relative d'une information est fonction des bénéfices générés par rapport au coût supporté) et l'**optique téléologique** : L'importance relative d'une information dépend, en principe, de sa capacité à modifier ou non le jugement d'un utilisateur. L'importance qu'attribue Michailesco aux besoins des utilisateurs lors de l'appréciation de la qualité de l'entreprise le conduit à adhérer à l'optique téléologique en vue d'interpréter la notion de l'importance relative de l'information.

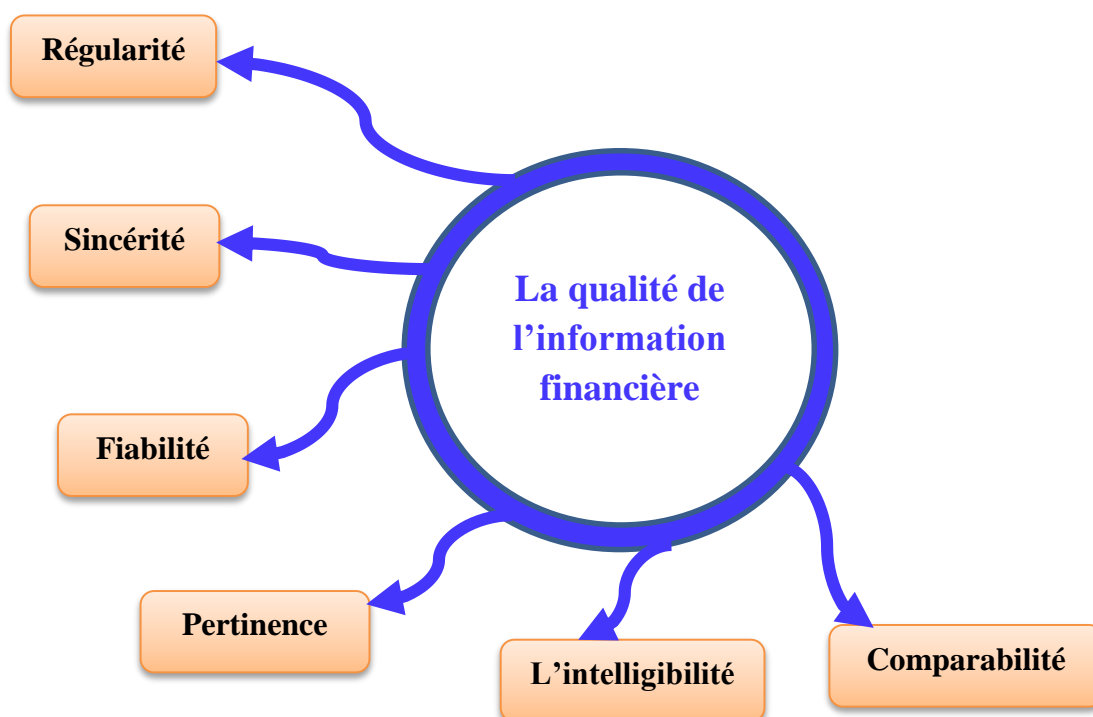
S'agissant du choix des méthodes, la réalité reçue par les utilisateurs risque d'être malhonnête et trafiquée suite à l'intrusion d'un bruit (choix des méthodes, rétention d'information...). Par suite, une seconde sélection à ce niveau doit s'exécuter afin d'en vérifier le contenu et la mise en forme de l'information. Sous ce prétexte, l'information n'a réellement de valeur pour ses utilisateurs qu'à partir du moment où elle contribue à l'édification de la réalité de l'entreprise. Pour sa part, l'émetteur est appelé à mettre à la disposition des utilisateurs, l'ensemble des informations aplanissant le redressement et la consolidation de leur perception de l'entreprise. À cela s'ajoute l'exigence de l'emploi des méthodes adéquates, de peur de violer le principe de permanence des méthodes.

Pour agencer une filiation entre ce qui était avancé dans le cadre de la présentation du deuxième critère de qualité (la sincérité) et le point de vue de Michailesco, nous invoquons sa définition

de la sincérité qui s'annonce comme suit : « La sincérité est la traduction loyale de la réalité (de la vérité) sans chercher à tromper qui que ce soit, de quelque manière que ce soit.

- **L'intelligibilité (Troisième critère de qualité) :** Pour Michaïlesco, l'intelligibilité désigne la facilité de compréhension de l'information présentée. Il explique ainsi que l'intelligibilité est fonction de l'accessibilité de l'information qui dépend à son tour des connaissances des règles comptables utilisées (Chambers, 1989). Cette revue analytique du concept de qualité de l'information financière permet de mettre en évidence une articulation globale des indicateurs de mesure d'appréciation ci-après :

Figure 1 : articulation globale des indicateurs de la qualité de l'information financière.



Source : auteurs, suivant la revue de la littérature

3. Vers une meilleure qualité de l'information financière par la formalisation du système d'information comptable

Pour que les informations regorgent des attributs inhérents à la qualité de l'information financière, telle que présentée au point un (1) du présent article, son mécanisme dorsal de production, à savoir le système, doit être mis en place suivant un protocole rigoureux. Houle (1979) a validé la thèse suivant laquelle l'insuccès des systèmes d'information n'est pas étranger à des erreurs faites lors de la conception ou lors de l'implémentation de ces systèmes.

Cette notion de formalisation constitue un défi majeur pour les managers des PME à l'ère de l'impérieuse nécessité de reddition des comptes et revendique, conformément à la littérature, une certaine démarche dans le processus d'intégration et d'organisation du SIC, démarche qui devrait assurément garantir la production d'informations financières fiables, à temps opportun et utiles à la prise de décision interne et externe au sein des entités. Deux points majeurs structurent cette partie. Nous mettrons en évidence les éléments de connaissance sur le concept de système d'information et de système d'information comptable (3.1) et nous terminerons par la clarification notionnelle du concept de formalisation du système d'information comptable (3.2).

3.1 La notion de système d'information et de système d'information comptable

« Un système est un ensemble d'éléments en interaction, organisés autour d'une finalité. Tout système comprend un but commun, des éléments, des relations, une structure (organisation) et des règles de fonctionnement ».

Un système d'information quant à lui est un ensemble organisé de ressources permettant la collecte, le traitement, le stockage et la transmission de l'information (Reix, 2004), afin de favoriser la prise de décision de façon optimale.

Le Système d'Information Comptable est un ensemble de règles, de procédures, d'outils, de méthodes et de techniques visant à organiser, à gérer, et à contrôler la production de l'information financière à l'effet de répondre non seulement aux obligations de l'entité, mais aussi, de mettre en place les instruments de gestion nécessaires pour le pilotage et le management de l'entreprise (Ngongang, 2005 ; Chapelier et Mohammed, 2010).

3.2 Vers une connaissance du concept de formalisation du système d'information comptable

La crise de confiance des parties prenantes dans la comptabilité conduit de plus en plus les dirigeants d'entreprises à émettre de nouveaux signaux pour renforcer la perception desdites parties prenantes sur les bonnes pratiques qu'ils mettent en place pour assurer la production d'une information financière fiable et pertinente.

Toute chose restant égale par ailleurs, la formalisation du système d'information comptable constituerait l'un de ces signaux, en raison de l'orthodoxie qu'elle prescrit dans le cadre de l'intégration et de l'organisation du mécanisme dorsal de production de l'information financière. A quoi renvoie ce concept de formalisation, spécifiquement dans le domaine du

système d'information comptable ? telle est l'interrogation à laquelle nous donnerons les éléments de réponses.

3.2.1. Généralité sur le concept de formalisation

Suivant le dictionnaire Larousse, formaliser c'est réduire un système de connaissance à des structures formelles.

La formalisation quant à elle traduit le degré de codification du travail et d'observation des règles et procédures (Hage & Aiken, 1969), à l'effet d'aligner les acteurs opérationnels de l'entité sur la question du comment ? quand ? et par qui une tâche sera exécutée (Fry & Sclocum, 1984). Ces éléments de définition mettent en évidence deux notions majeures qui impactent significativement l'efficacité et la maturité organisationnelle des entreprises, à savoir les notions de règles et de procédure.

Dans le prolongement de la pensée de Hage et aiken, la formalisation du système d'information désigne le processus d'établissement, de structuration et de documentation explicite des règles, des procédures et des pratiques au sein d'une organisation, en vue de garantir une meilleure qualité des informations. Ces règles et procédures, considérées comme des piliers de la gestion moderne, visent non seulement à réduire l'incertitude à la tâche des acteurs opérationnels, mais aussi à rendre le système d'information capable de garantir la fiabilité, la sincérité, la pertinence, la comparabilité, et la vérifiabilité de l'information.

Le succès du SI et surtout du SIC est tributaire de l'observation de ces règles et procédures d'intégration et d'organisation. Dans cette démarche, deux (02) variables essentielles sont mobilisées pour opérationnaliser ce concept de formalisation du SIC, à savoir la conception formelle et l'organisation formelle du SIC.

3.2.2 : la conception formelle du SIC comme première variable de la formalisation.

La conception formelle traduit la démarche normative mobilisée pour l'intégration du SIC. Deux travaux de recherche permettent d'appréhender la démarche de conception formelle des systèmes d'information comptable. Il s'agit des travaux de Powers (1971) et ceux d'Ivon Houle (1979).

Pour Houle (1979) une intégration du système d'information contribuant à la satisfaction informationnelle des utilisateurs est tributaire : de la prise en compte des objectifs de l'organisation au moment de l'intégration du système d'information ; de la prise en compte des besoins informationnels de l'entité lors de l'intégration du système d'information, du choix des

applicatifs à intégrer, de l'expérience de l'équipe en charge de l'intégration du système d'information, du leadership exercé par la direction générale lors de la mise en œuvre du SI, de la production d'une documentation à l'intention des utilisateurs et de la mise en place d'un programme de formation des utilisateurs.

❖ La prise en compte des objectifs de l'entité

Dearden, et al., (1971) insistent sur le fait que la satisfaction informationnelle des utilisateurs de l'information est consubstantielle à la considération des objectifs de l'organisation lors de l'intégration du système d'information. L'inobservance de cette étape augmente la probabilité que le système mis en place ne réponde pas aux attentes. Ce qui suppose que l'utilisation de l'information est accrue lorsque les objectifs de l'organisation sont pris en compte par les acteurs qui intègrent le système d'information.

❖ la prise en compte des besoins informationnels de l'entité

Farhoomand & Hrycik (1985) pensent que l'analyse des besoins informationnels de l'entité précède toute décision d'acquisition de logiciels ou d'équipements. En effet, le premier facteur contribuant à l'échec d'un système d'information est très souvent lié à une décision de la Direction d'informatiser en s'appuyant uniquement sur une analyse coût-bénéfice trop optimiste, sans une compréhension préalable des besoins informationnels fondamentaux de l'entité (Gunawardane, 1985).

Pour Amblard (2004), la connaissance des besoins informationnels de l'entité passe par une bonne analyse des *frontières spatio-temporelles et substantielles de l'entité*, qui permettra de structurer un modèle comptable contingent aux attentes de l'entité.

❖ Le choix des applicatifs à intégrer

De manière générale, l'utilité perçue et la perception de la facilité d'utilisation sont considérées comme des facteurs explicatifs du choix d'une technologie au sein d'une entité. Cette utilité perçue désigne le degré auquel une personne croit que l'utilisation d'une technologie augmentera la productivité du travail et par conséquent, la performance de l'organisation (Davis et al., 1989). Ce qui signifie donc que l'adoption d'une technologie est fonction de l'effet positif que celle-ci est capable d'apporter à l'entité (Wandji, 2021). De toute évidence, choisir un logiciel de gestion comptable adapté est un investissement stratégique pour toute entité en ce sens qu'un logiciel performant permet non seulement de fiabiliser la production de l'information financière, mais aussi d'améliorer l'efficacité des processus de gestion et de

prendre de meilleures décisions basées sur les données fiables. Lors du choix dudit logiciel, les considérations fonctionnelles, financières et sécuritaires doivent être examinées.

En effet, il est essentiel de s'assurer que la solution de gestion informatisée offre les fonctionnalités nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de l'entité. Pour ce faire, il est crucial d'identifier les livrables attendus et de veiller à ce que le système d'information comptable retenu permette de satisfaire aux attentes.

Du point de vue ergonomique, il est primordial de rechercher un logiciel avec une interface intuitive et facile à naviguer. Une conception ergonomique permettra aux utilisateurs de gagner du temps et de minimiser les erreurs de saisie et de gestion des données comptables.

Aussi, la sécurité et la confidentialité des données sont des préoccupations majeures lorsqu'il s'agit de la gestion comptable. L'entité doit donc se rassurer que le logiciel choisi offre des mesures de sécurité robustes et des politiques strictes en matière de contrôle de l'accès.

Enfin, le coût de la solution logicielle reste le facteur le plus important à prendre en considération. Le manager doit donc analyser les différents plans tarifaires proposés par les fournisseurs de logiciels et s'assurer de la soutenabilité budgétaire de la solution choisie.

❖ **L'inclusive de l'équipe en charge de l'intégration du SIC**

La plupart du temps, l'échec de l'introduction des systèmes d'information comptable tient à la faible structuration de l'équipe dédiée à sa mise en place. Le cadre théorique de l'intégration du système d'information (Powers (1971) ; Houle (1979) ; Raymond (1984) ; et Blili (1989) a identifié trois (03) acteurs de l'intégration du système d'information au sein des entités : l'expertise externe proposée pour l'intégration, le personnel du service informatique de l'entité et les personnels métiers associés au projet d'intégration. Ces acteurs doivent interagir efficacement pour garantir une intégration maîtrisée du SIC. Cette assertion appelle la nécessité d'une démarche collaborative et participative synchronisée entre ces acteurs clés, à l'effet d'intégrer un SIC capable de produire les informations pertinentes.

❖ **Leadership de la direction générale lors de l'intégration du système d'information comptable**

le leadership de la direction générale est essentiel car il détermine la façon dont les employés accepteront l'introduction des technologies de l'information dans leur travail (Malone, 1985). Cette acceptation favorise l'utilisation du système mis en place, ce qui optimise le processus de production des outils d'aide à la décision.

❖ **la production d'une documentation à l'intention des utilisateurs**

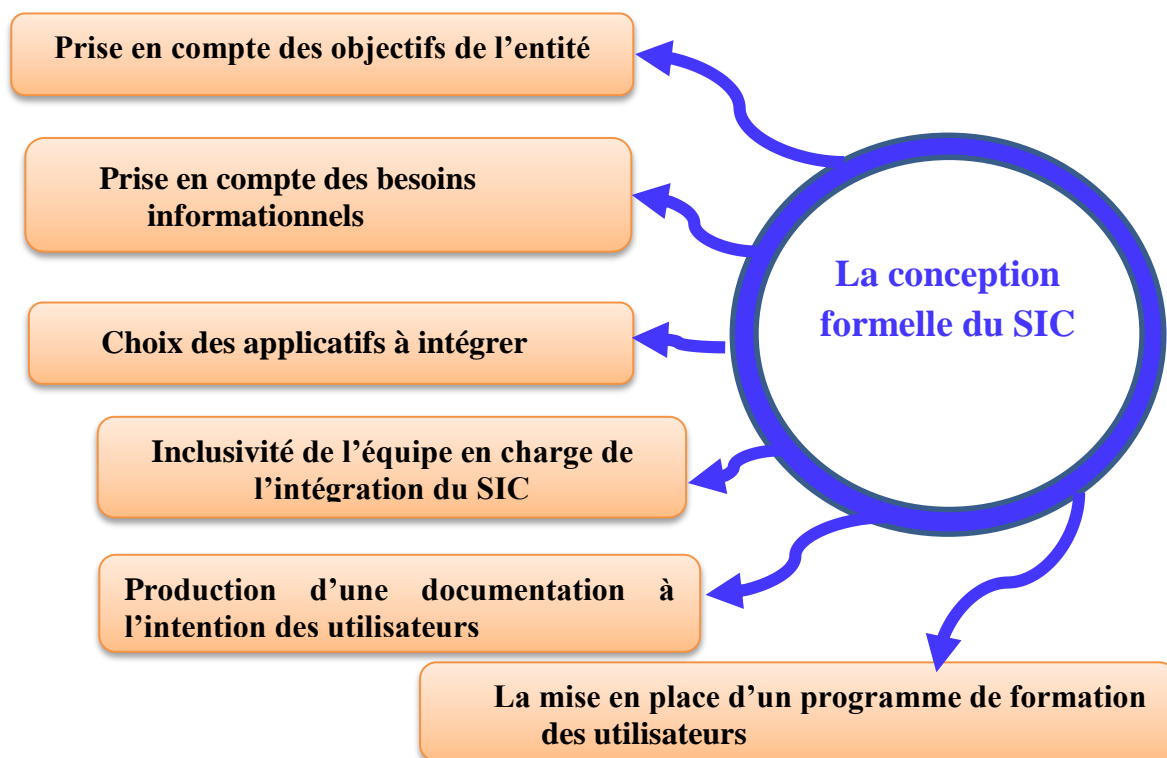
Dans son étude sur la démarche d'informatisation de la PME, Raymond et al. (1990) font connaître que, lors de l'intégration d'un système d'information, l'équipe dédiée doit produire et vulgariser une documentation sur les applications implémentées. Ladite documentation, tenue à jour, devrait inclure les démarches à suivre pour résoudre un problème.

❖ **La mise en place d'un programme de formation des utilisateurs**

Le programme de formation des utilisateurs est un déterminant majeur du succès des systèmes d'information au sein des entités (Gunawardane, 1985). Il permet de garantir une adoption efficace et une utilisation optimale du système.

Au total, l'analyse théorique de la conception formelle du SIC est schématisée comme suit :

Figure 2 articulation schématique des indicateurs de la conception formelle du système SIC.



Source : Auteurs à partir de la revue de la littérature

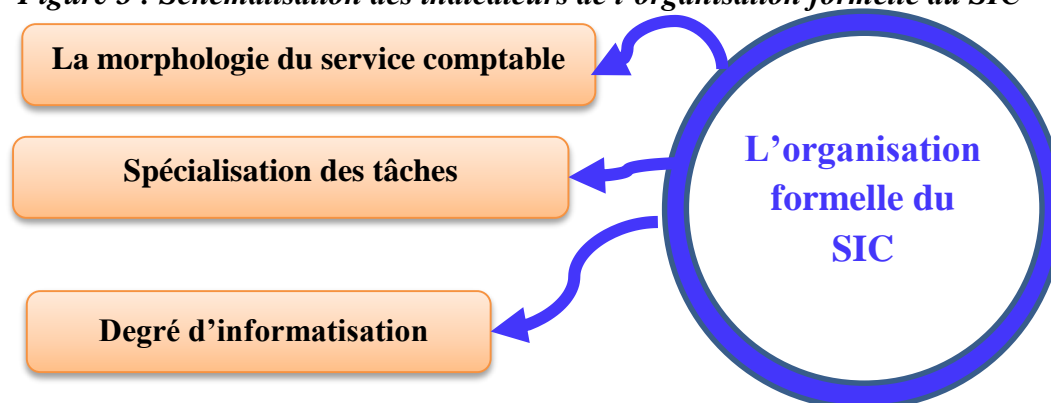
Ces variables de la conception formelle duc SIC renforcent la satisfaction informationnelle des utilisateurs, mesurée par la régularité, la fiabilité, la pertinence et la production à temps de l'information financière (Powers, 1971 ; Houle, 1979 et Raymond, 1984). Une conception

formelle rigoureuse du SIC favorise la production d'une information dans les délais, plus fiable, plus régulière et plus utile à la prise de décision.

3.2.3 L'organisation formelle du Système d'information comme première variable de la formalisation

Largement théoriser dans les approches contingentes des systèmes d'information comptable, l'organisation formelle du système d'information comptable constitue un levier central dans la production d'une information comptable fiable, pertinente et utilisable par les PME camerounaises. Elle renvoie à l'ensemble des dispositions organisationnelles mises en place après l'intégration du système, notamment la structuration du service comptable, le degré d'informatisation et le degré de spécialisation des tâches (Chapellier & Mohammed, 2010 ; Stepnewski et al., 2010 ; Afes et Chabchoub, 2006 ; Lavigne, 2002 ; Ngongang, 2021 ; Azhari, 2021 ; Younes, 2023) dont les items de mesure ont évolué au fil du temps.

Figure 3 : Schématisation des indicateurs de l'organisation formelle du SIC



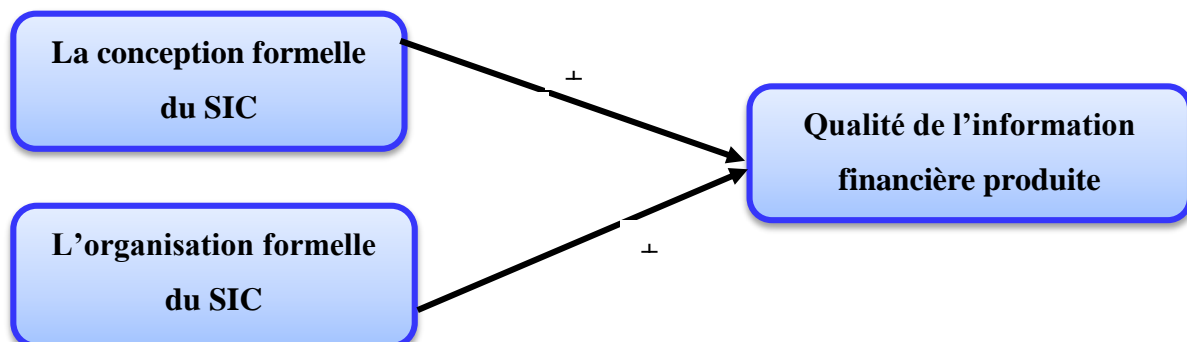
Source : Auteurs suivant la revue de la littérature

La littérature montre que la morphologie du service comptable, entendue comme la taille de l'équipe, la spécialisation des tâches et la clarté des responsabilités, influence directement la qualité des traitements comptables (Affes & Chabchoub, 2007 ; Stepnewski et al., 2010 ; Younes, 2023). Cette idée est d'ailleurs consacrée par le normalisateur OHADA, qui affirme que l'organisation de la fonction comptable est une condition essentielle pour garantir la fiabilité, la comparabilité et la compréhension de l'information financière (AUDCIF, 2017). La formalisation de cette organisation à travers un manuel de procédures comptables, tel que prescrit par l'article 16 de l'AUDCIF, permet de sécuriser les écritures, de réduire l'incertitude à la tâche et d'harmoniser les pratiques entre les acteurs (Amblard, 2004).

Au-delà des outils organisationnels, l'informatisation du service comptable apparaît comme un déterminant majeur de la qualité de l'information produite. De nombreux travaux soulignent que les technologies de l'information améliorent la fiabilité des données, réduisent les délais de traitement et limitent les erreurs liées aux ressaisies (Bradaï & Chaabouni, 2004 ; Sanchez, 2007 ; Ngongang, 2013 ; Boubakary & Moussa, 2017). Soltani (1993) rappelle à ce titre que la rapidité de publication constitue un critère essentiel de qualité de l'information financière. Dans le même sens, Isaac, Campoy & Kalika (2007) montrent que les entreprises modernisant leur système d'information renforcent la crédibilité de leurs états financiers auprès des parties prenantes.

Ainsi, l'organisation formelle du système d'information comptable, à travers la structuration du service, la formalisation des procédures et le degré d'informatisation, apparaît comme un facteur déterminant de la qualité de l'information financière

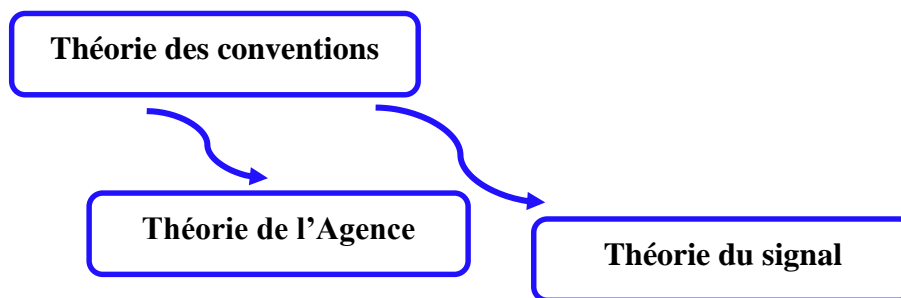
Le développement fait sur l'impact des deux (02) dimensions de la formalisation du SIC sur la qualité de l'information financière permet d'aboutir sur le modèle économétrique de l'étude



❖ 4. Formalisation comptable et théories explicatives

Trois (03) théories sont mobilisées pour soutenir la pertinence de la formalisation du SIC au sein de l'entité, notamment la théorie des conventions, la théorie du signal et la théorie de l'agence suivant l'articulation ci-après :

Figure 4 : Articulation théorique intégrée



En effet, convenir sur une norme d'intégration des systèmes d'information comptable contribue à la réduction l'occultation probable des informations au sein des entités et d'une part et constitue un signal de crédibilité sur la qualité de la gestion et sur la fiabilité de l'information financière produite.

4.1. La théorie des conventions

Fondée dans les années 1990 par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, la théorie des conventions est un courant de la science économique et de la sociologie. Elle s'intéresse à la manière dont les individus et les groupes s'accordent sur des normes, des règles et des pratiques dans divers contextes pour faire face à l'incertitude dans le cadre de leur profession, une convention étant appréhendée comme un ensemble de repères socialement construits, permettant de résoudre des problèmes récurrents, en coordonnant le comportement des individus dans un espace normé (Amblard, 2004). Grâce à cette coordination, les individus vont échapper aux états d'incertitude non pas de façon autonome et souveraine, mais en observant autour d'eux les modalités d'accords appelées conventions (Amblard, 2004).

Dans le cadre spécifique des sciences comptables, cette théorie présente un intérêt novateur. C'est fort de cet intérêt que Marc Amblard et Pierre-Yves Gomez y ont consacré plusieurs travaux. Aussi, la normalisation comptable internationale et sous-régionale est construite sous le prisme des conventions, notamment la convention de prudence, du coût historique, l'importance significative, de régularité et de transparence et celle de correspondance bilan d'ouverture – bilan de clôture.

Dans le cadre spécifique de la formalisation des systèmes d'information comptable, cette recherche postule sur une contribution significative de l'approche conventionnaliste et sur l'amélioration de la qualité de l'information financière. En effet, l'instauration d'un cadre convenu de coordination du processus d'intégration et d'organisation du SIC permettra aux acteurs de la mise en place desdits systèmes, d'échapper aux états d'incertitude en observant la

démarche formelle à suivre, ce qui minimisera les risques d'insuccès du processus d'intégration SIC. Il devient donc novateur d'établir un cadre conventionnaliste de l'intégration et d'organisation du SIC, à l'effet de guider l'équipe en charge de la mise en place du système d'information comptable.

Outre ce volet lié à la démarche d'intégration, les approches contingentes en SICI nous enseignent aujourd'hui que l'efficacité et l'efficience d'un système d'information comptable sont tributaires du dispositif organisationnel mis en place par les dirigeants (Chapellier, 1996 ; Lavigne, 2002 ; Affès & Chabchoub, 2007 ; AUDCIF, 2017 ; Ngongang, 2021 ; Azhari, 2021 ; Younes, 2023). Toute chose restant égale par ailleurs, le nombre du personnel du service comptable, la spécialisation des activités, l'existence d'un manuel de procédures comptables, le nombre d'ordinateurs, le mode d'intégration informatique et le dispositif de sécurisation des données constituent des indicateurs d'une organisation comptable dont les dirigeants devront accorder une place de choix pour assurer la production maîtrisée de l'information financière.

3.2 La théorie du signal

La théorie du signal développée par Spence en 1973 met en évidence une situation d'asymétrie d'information entre les dirigeants de l'entreprise et les parties prenantes externes, telles que les investisseurs, les créanciers, l'administration fiscale ou encore les partenaires commerciaux. Les dirigeants disposent d'informations internes plus complètes sur la situation économique et financière de l'entreprise, tandis que les acteurs externes doivent se fonder sur des informations publiées pour évaluer la performance, la solvabilité et la crédibilité de celle-ci.

Dans ce sens, le formalisme comptable constitue un mécanisme central de signalisation. En effet, la mise en place d'un système d'information formalisé, caractérisé par des procédures écrites, des méthodes normalisées, des états financiers réguliers et conformes aux normes en vigueur, permet à l'entreprise d'émettre des signaux crédibles sur la qualité de sa gestion et sur la fiabilité de l'information financière produite. La comptabilité devient ainsi un outil privilégié de communication financière, capable de réduire l'incertitude informationnelle à laquelle font face les parties prenantes (Ross, 1977).

Le recours à des pratiques comptables formalisées n'est pas neutre. Il implique des coûts organisationnels, techniques et humains. Ces coûts renforcent la crédibilité du signal émis, dans la mesure où seules les entreprises disposant d'une organisation suffisamment structurée et d'une volonté de transparence sont en mesure de supporter ces exigences. Ainsi, un haut degré

de formalisation comptable peut être interprété comme un signal positif de sérieux, de discipline financière et de pérennité (Healy & Palepu, 2001).

Par ailleurs, la production d'états financiers normalisés et réguliers contribue à renforcer la confiance des partenaires externes, notamment des institutions financières, qui s'appuient largement sur l'information comptable pour apprécier le risque et prendre leurs décisions. La qualité et le degré de formalisation de la comptabilité influencent donc directement la perception externe de l'entreprise et sa capacité à accéder à des ressources financières ou contractuelles (Bushman & Smith, 2001).

Dès lors, le formalisme comptable peut être analysé comme un instrument de signalisation volontaire ou contrainte, permettant à l'entreprise de réduire l'asymétrie d'information et d'améliorer sa légitimité auprès des parties prenantes. En rendant ses pratiques comptables plus transparentes, structurées et conformes aux normes, l'entreprise envoie un signal de fiabilité et de conformité susceptible d'améliorer sa réputation et ses relations avec son environnement.

3.3. La théorie de l'agence

La théorie de l'agence analyse les relations contractuelles entre un principal (propriétaire, actionnaire, Etat, créancier...) et un agent (dirigeant ou gestionnaire), lorsque les intérêts des deux parties ne coïncident pas parfaitement et que l'information est inégalement répartie. Dans ce cadre, l'agent détient généralement plus d'information sur les activités et la performance de l'entreprise que le principal, ce qui engendre des problèmes d'asymétrie d'information et des risques de comportements opportunistes (Jensen & Meckling, 1976).

Face à ces risques, la formalisation du système d'information comptable apparaît comme un mécanisme central de contrôle et de discipline. En effet, un système comptable formalisé, reposant sur des règles écrites, des procédures standardisées, des méthodes d'évaluation codifiées et des états financiers réguliers, permet de réduire l'incertitude informationnelle et de limiter la marge de manœuvre discrétionnaire de l'agent. La comptabilité devient ainsi un outil de reddition des comptes, au service du principal (Fama & Jensen, 1983).

La formalisation du système d'information comptable contribue également à réduire les coûts d'agence. En produisant une information financière structurée, vérifiable et comparable, elle facilite le suivi de la performance, l'évaluation des décisions de gestion et la mise en place de mécanismes d'incitation et de sanction. Les états financiers formalisés constituent dès lors une

base essentielle pour le contrôle interne, l'audit et la prise de décision contractuelles, notamment en matière de rémunération, de financement ou de gouvernance (Eisenhardt, 1989).

Ainsi, l'existence de normes comptables et de règles légales renforce le caractère contraignant de la formalisation. En encadrant les pratiques comptables, ces dispositifs limitent les possibilités de manipulation de l'information financière et renforcent la crédibilité des données produites. La formalisation comptable s'inscrit ainsi dans une logique de surveillance institutionnalisée, visant à aligner les intérêts de l'agent sur ceux du principal (Watts et Zimmerman, 1986).

Dans cette perspective de la théorie de l'agence, la formalisation du système d'information comptable constitue un instrument clé de gouvernance. Elle permet de réduire l'asymétrie d'information, de contenir les comportements opportunistes et d'améliorer la transparence des relations contractuelles. Plus le système comptable est formalisé, plus il est susceptible de renforcer la confiance entre les parties et d'améliorer l'efficacité des mécanismes de contrôle et de décision.

Conclusion

Dans une démarche qualitative systémique, cet article nous a permis de clarifier les concepts de qualité de l'information et de formalisation du système d'information comptable et de présenter les théories explicatives de la formalisation du système d'information comptable.

La première articulation majeure s'est appesantie sur le concept de qualité de l'information financière. Il ressort que la pertinence, régularité, la sincérité, la comparabilité, la complétude et la disponibilité à temps opportun sont des indicateurs pertinents pour apprécier la qualité de l'information financière.

La deuxième articulation quant à elle a défini le concept de formalisation du système d'information comptable. L'on retient au terme de cette section que si la notion de formaliser traduit l'action de réduire un système de connaissance à des structures formelles, la formalisation du système d'information comptable quant à elle désigne le processus d'établissement, de structuration et de documentation explicite des règles, des procédures et des pratiques y afférents au sein d'une organisation, à l'effet de garantir une meilleure qualité de l'information.

La dernière articulation de cet article a tenté de mettre en évidence les contours théoriques de la formalisation. Il en ressort que les théories de la convention, du signal et de l'agence



constituent des corpus suffisamment solides pour expliquer l'impérieuse nécessité de formalisation du système d'information comptable dans un environnement économique et institutionnel de plus en plus exigeant en matière de structuration des comptabilités au sein des entités au Cameroun.

Bibliographie

- Affes, H., Chabchoub, A. (2007), Le système d'information comptable : les déterminants de ses caractéristiques et son impact sur la performance financière des PME en Tunisie, *Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion*, 224-225, 59-68.
- Aiken, M., et Hage, J. (1968), "Organizational Interdependence and Intra-Organizational Structure", *American Sociological Review*, 33, 912-930.
- Amblard, M., (2004), « Conventions et comptabilité : vers une approche sociologique du modèle ».
- Azhari A., (2021), « Analyse des déterminants de la qualité de l'information financière des entreprises agricoles : cas de la région Souss-Massa », thèse de doctorat
- Barth, M. E., et Schipper, K., (2008), "Financial reporting transparency", *Journal of Accounting, Auditing & Finance*, 23(2), 173–190.
<https://doi.org/10.1177/0148558X0802300203>
- BERGERON, Pierre G. *La gestion dynamique : concepts, méthodes et applications*. 3e éd. Montréal : Gaëtan Morin, 2001.
- Blili, S., (1989), "Systèmes d'information et performance organisationnelle", *Revue française de gestion*, 75, 87–98.
- BOUSSARD D., (1997), *La modélisation comptable en question(s)*, éditions Economica. IFERGAN P.
- Bushman, R. M., et Smith, A. J. (2001), "Financial accounting information and corporate governance", *Journal of Accounting and Economics*, 32(1–3), 237–333.
[https://doi.org/10.1016/S0165-4101\(01\)00027-1](https://doi.org/10.1016/S0165-4101(01)00027-1)
- Chambers, R. (1989). Editorial Introduction: Vulnerability, Coping and Policy. *IDS Bulletin*, 20(2), 1-7
- Chapellier, P., & Mohammed, A. (2010), « La formalisation des systèmes comptables dans Les PME : déterminants implications », *Revue internationale PME*, 23(2), 9–34.
- Chapellier, P., (1994), « Comptabilité et Système d'information du dirigeant de PME », Paris : Economica.
- Colasse, B., (1993), « Comptabilité générale (15^e éd.) », Paris : Economica.
- Courtis, J. K. (2004). Corporate report readability and obfuscation: A Hong Kong perspective. *Accounting and Business Research*, 34(3), 203-219.

- Gibbins, M., Richardson, A., & Waterhouse, J. (1990). The Management of Corporate Financial Disclosure : Opportunism, Ritualism, or Commitment? *Journal of Accounting Research*, 28(1), 33-65.
- Davis, F. D., Bagozzi, R. P., et Warshaw, P. R. (1989), User acceptance of computer technology: A comparison of two theoretical models. *Management Science*, 35(8), 982-1003.
- Dearden, J., McFarlan, F. W., & Zani, W. M. (1971). Managing computer-based information systems. Homewood, IL: R. D. Irwin.
- Eisenhardt, K. M., (1989), “Agency theory: An assessment and review”, *Academy of Management Review*, 14(1), 57–74. <https://doi.org/10.5465/amr.1989.4279003>
- Elfadi, L., & Chati, H. (2026). Maturité digitale de l'audit interne et qualité de l'information financière : construction d'un indice composite et analyse économétrique en panel sur les entreprises du MASI 20 (2020–2024). *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, 10(1).
- Fama, E. F., & Jensen, M. C., (1983), “Separation of Ownership and Control”, *Journal of Law and Economics*, 26(2), 301–325.
- Farhoomand, G. et Hrycik (1985), “The feasibility of computers in the small business environment”, *American Journal of Small Business*, vol. 9 n° 4, p. 15-22.
- Fossi, B., (2015), « De l'information financière et des pratiques comptables des PME camerounaises », thèse de doctorat, université de Douala.
- Freedman, D. (2009). *Statistical Models: Theory and Practice*. Revised Edition, Cambridge University Press.
- Freeman, R. E. (1984), “Strategic Management: A Stakeholder Approach”, Boston: Pitman.
- Gunawardane, G., (1985), "Implementing a management information system in an extremely dynamic (and somewhat hostile) environment – A case study", *Interfaces*, vol. 15 n° 6, p. 93-99.
- Healy, P. M., & Palepu, K. G. (2001). Information asymmetry, corporate disclosure, and the capital markets: A review of the empirical disclosure literature. *Journal of Accounting and Economics*, 31(1-3), 405-440.
- Houle, Y., (1979), « Les facteurs de succès d'un système d'information et leur relation avec la satisfaction informationnelle ». Thèse de doctorat, Université de Laval.

- Jensen, M. C., et Meckling, W. H., (1976), “Theory of the firm”, *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305–360. [https://doi.org/10.1016/0304-405X\(76\)90026-X](https://doi.org/10.1016/0304-405X(76)90026-X)
- Lavigne, B. (2002), « Contribution à l'étude de la genèse des systèmes d'information comptable des PME : une approche empirique », Actes du XXIIIe Congrès de l'Association française de comptabilité, Toulouse.
- Malone, S. C. (1985), Computerizing small business information systems. *Journal of Small Business Management*, 23(2), 10-16.
- McFarlan F. Warren, Nolan Richard L., Norton David P., (1973), “Information Systems Administration”, Holt Rinehart Winston, chap. 1, 2, 3.
- Natta. G. & al. (2022), « Influence de l'organisation de la fonction comptable sur le délai de communication de l'information financière et financière des unités de santé périphériques au Bénin », *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, «Volume numéro 2 », pp. 1010-1030.
- Ngongang, D. (2021), « Caractéristiques de l'organisation comptable et qualité comptable et financière produite par les PME : le cas du Cameroun. » *Revue Économie, Gestion et Société*, vol. 1, n° 31.
- Powers, M. (1971), “Management Information Systems Success Factors”, Doctoral Dissertation, MIT.
- Pasqualini, François. *Le principe de l'image fidèle en droit comptable*. Préface d'Emmanuel du Pontavice, Paris : Litec, 1992, 381 p. (ISBN : 2-7111-2035-7).
- RAFFOURNIER, Bernard (2007). « Les oppositions françaises à l'adoption des IFRS : Examen critique et tentative d'explication », *Comptabilité - Contrôle - Audit (CCA)*, vol. 13, n° 3, p. 21–41.
- REIX, Robert (2004). *Systèmes d'information et management des organisations*. 5e édition. Paris : Vuibert.
- Rezaei Pitenoiei, Y., et al. (2021). "The moderating effect of family ownership on the relationship between environmental performance and tax avoidance" Raymond, L., (1984), “L'impact des systèmes d'information sur la performance des PME”, *Revue internationale PME*, 1(1), 45–62.
- Roméo Tchinda Djousseu, Jules Roger Feudjo, Lionel Franck Talom Fossi, Dedy Christelle Sekadjie (2023), La pertinence de l'information financière au regard du choix du mode d'amortissement dans le contexte africain : une analyse croisée des opinions du



- producteur de l'information et de l'analyste financier ; Revue congolaise de Gestion 2023/2, numéro 36, pages 15 à 64 , ICES.
- Ross, S. A., (1977), "The Determination of Financial Structure: The Incentive-Signalling Approach", *The Bell Journal of Economics*, 8(1), 23–40.
- Sanchez, G.C., (2007), « *TIC et évolution des mécanismes de coordination dans les organisations : une analyse du cas des armées américaines à partir de l'approche structurationniste* », actes de la 16^e conférence internationale de Management stratégique, Montréal, 6-9 juin.
- Spence, M., (1973), "Job Market Signaling", *the Quarterly Journal of Economics*, 87(3), 355–374.
- Stepniewski, J. ; Souid, S. et Azzabi, L. (2010), « La relation facteur de contingence, complexité du système d'information comptable et performance financière », www.docetudiant.fr. 27 p.
- Wandji, G., & Mimche Kouotou, A. C. (2021), « Le logiciel Sage Saari à l'épicentre du système d'information des entreprises au Cameroun : une culture comptable perçue à travers le modèle d'acceptation technologique », *International Journal of Accounting, Finance, Management and Economics*, 2(5), 567-578.
- William J., Bruns J.R., McKinnon M.S., (1993), « Information and Managers : A Field Study », *Journal of Management Accounting Research*, vol.5, autumn, p. 84-108.
- Younes, (2023), « typologie du système d'information comptable des pme : exploration dans le contexte marocain », *The Economic and Management Review*, n° 1
- Watts, R. L., & Zimmerman, J. L. (1986). "Positive Accounting Theory", Englewood Cliffs: Prentice Hall.
- Amblard, M. (1999), « Le concept d'entité comptable : une interprétation par la théorie des conventions », thèse de doctorat, décembre 1999.